

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher FA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification C, R34

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290
H314

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

- contient métasilicate de disodium;métasilicate de dipotassium

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Corrosif

Phrase(s) de risque

- 34 Provoque des brûlures.

Phrase(s) S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec . . . (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

- contient métasilicate de disodium;métasilicate de dipotassium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

métasilicate de disodium

No. CAS	6834-92-0
No. EINECS	229-912-9
Concentration	>= 10 < 25 %
Classification	Xi, R37 C, R34

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

neodisher FA

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / FR Date de révision: 14.01.2015 Date d'impression 20.01.15

Skin Corr. 1B H314
STOT SE 3 H335

métasilicate de dipotassium

No. CAS 10006-28-7
No. EINECS 233-001-1
Concentration >= 10 < 25 %
Classification Xi, R37
C, R34

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Corr. 1B H314
STOT SE 3 H335

hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3
No. EINECS 215-181-3
Numéro d'enregistrement 01-2119487136-33
Concentration < 1 %
Classification Xn, R22
C, R35

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A	H314	>= 5
Skin Irrit. 2	H315	<= 0,5 < 2
Skin Corr. 1B	H314	<= 2 < 5
Eye Irrit. 2	H319	<= 0,5 < 2

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhalez les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaller les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques	
Matériau approprié	néoprène
Matériau approprié	caoutchouc butyle
Matériau approprié	nitrile

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore

Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 14

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1,48 g/cm³

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

Solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

Propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces	rat	
DL 50	1150	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces	rat	
DL 50	> 5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces	Gambusia affinis	mg/l
CL 50	2320	
Durée d'exposition	96 h	

métasilicate de disodium

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	mg/l
CL 50	210	
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces	boue activée	mg/l
CE50	> 100	
Durée d'exposition	3 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (métasilicate de disodium, métasilicate de dipotassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
Carte pour désignation du danger	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Quantité limitée	5 l
Les catégories de transport	3
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (disodium metasilicate, dipotassium metasilicate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

no	
Code IMDG «groupes de séparation»	18
	Alcalis

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (disodium metasilicate, dipotassium metasilicate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

neodisher FA

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /
FR

Date de révision:
14.01.2015

Date d'impression
20.01.15

de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

phosphates

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

phrases R de la rubrique 3

- | | |
|----|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 34 | Provoque des brûlures. |
| 35 | Provoque de graves brûlures. |
| 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

- | | |
|---------------|--|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée, Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

DOMINIQUE DUTSCHER SAS